hier ont déclaré lui avoir payé les uns fr. 1-25, d'autres fr. 2-25, et beaucoup jusqu'à cinq et six francs. Godeau leur délivrait des cartes, mais il ne faisait pas figurer leurs noms sur la liste des membres de l'Internationale, ce qui le dispensait de rendre compte de ses opérations financières au comité central.

» Les ouvriers, paraît-il, ne se fiaient que tout juste à la probité de Godeau. Un des témoins, le nommé Camus, secrétaire pour la section de Morlanwels, s'est rendu à Bruxelles avec un des Compagnons. Ils se sont adressés au comité central pour se renseigner sur la position de Godeau. On leur a répondu qu'on ne le connaissait pas, mais qu'il ne faisait rien dire, « parce qu'il devait beaucoup de gazettes ». Le comité ne se souciait nullement de laisser voler les ouvriers, il ne s'inquiétait que du prix des gazettes qu'il adressait à Godeau pour les vendre à ses dupes.

» Parmi les témoins qui ont été entendus figurait un nommé Stens, de Bruxelles, Cet individu, appelé à prêter serment, a déclaré qu'il n'acceptait pas la formule mystique du serment, mais qu'il devait bien s'exécuter en présence d'un arrêt de la cour de cassation. Stens a chargé Godeau de son mieux, et cela dans le but assez apparent de se blanchir, lui et ses collègues du comité central de Bruxelles.

» Il avait affirmé que les orateurs de l'Internationale ne recevaient que le prix de leur coupon sur les chemins de fer, soit fr. 1-80 pour l'aller et fr. 1-80 pour le retour. Contredit sur ce point par Godeau, il a reconnu enfin qu'on leur payait cinq six francs, et que de plus ils dînaient et logeaient, aux frais des ouvriers bien entendu. On lui a demandé des explications sur la confiance dont le comité honorait l'ami Godeau, l'amphitryon de Stens et Brismée; ces explications n'ont rien expliqué.

» Finalement, il résulte de tout cela que *l'Internationale* s'appellerait mieux une société d'exploiteurs des ouvriers. C'est la réflexion que nous entendions faire au sortir de l'audience dans des groupes d'ouvriers : Celui-là est *cron*, disaient-ils mais il y en a encore d'autres plus *crons* que lui.

» L'affaire a été continuée à mercredi. Il reste encore une trentaine de témoins à entendre..»

Le *Nouvelliste de Rouen* publie la lettre suivante adressée à M. Alfred Le Roux par la Chambre de commerce de cette ville au sujet de la fameuse note du *Journal officiel* :

« *La Chambre de commerce de Rouen à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, à Paris.*

» Rouen, le 9 décembre.

» Monsieur le ministre,

» Nous avons lu dans le *Journal officiel* du 5 décembre dernier, une note qui contient un blâme sévère sur ceux qui ont jugé convenable de récuser la Commission supérieure du commerce chargée par le gouvernement de procéder à une enquête sur les effets des traités de commerce. Nous signalerons en particulier, dans la note que nous indiquons, ces deux phrases :

« Les réclamations qui refusent de s'affir-
» mer devant l'enquête s'écartent de ce qui
» doit être le but commun : « la vérité. »

« Serait-ce bien servir une cause que de
» commencer par la déserter? »

» Nous avons l'honneur d'être les premiers en date, monsieur le ministre, parmi ceux qui ont protesté contre le choix des commissaires-enquêteurs, et vous nous permettrez de repousser ce blâme que voudrait faire peser sur nous l'article du *Journal officiel*. Le ministère du commerce, mieux que qui que ce soit, sait si nous avons jamais déserté la cause sacrée du travail national; depuis dix ans, tous les trois mois, nous avons exposé au gouvernement, avec franchise, avec loyauté, avec énergie, la vérité sur les effets des traités de commerce. Nous avons été maintes fois honorés d'observations sévères et même de dénégations.

» Avons-nous faibli un seul jour; avons nous déserté un seul instant la cause qui nous était confiée?

» Nous voulons la lumière, nous cherchons la vérité et nous savons la proclamer hautement et courageusement. Personne n'est fondé à nous accuser de défaillance.

« Nous avons déclaré que la commission supérieure, telle qu'elle est composée, n'avait pas notre confiance, qu'elle ne nous offrait pas les garanties d'impartialité que nous réclamons avant tout. Nous voulons éviter les personnalités et nous ne préciserons pas autrement notre pensée.

« Les industriels et les commerçant, monsieur le ministre, ne peuvent oublier qu'ils ont été déjà appelés devant cette même comsion; ils se demandent quel compte on a tenu des déclarations les plus positives et les plus sincères? Ils sont convaincus que cette commission a méconnu la vérité, car la vérité est une; elle est aujourd'hui ce qu'elle était il y a dix ans. Et malheureusement les commissaires enquêteurs n'ont pas varié non plus dans leurs opinions; nous en avons eu le témoignage réitéré.

« De notre côté, nous l'affirmons également; les conclusions de cette commission sont erronées ou entachées de partialité et nous n'avons cessé de poursuivre la révision du jugement rendu par elle.

« C'est pourquoi nous la repoussons; n'est-ce pas un principe de droit et de justice, que les mêmes juges ne peuvent connaître de l'appel d'un jugement?

« Tous tant que nous sommes, monsieur le ministre, nous sommes comptables envers l'opinion publique, et notre chambre de commerce, dans sa sphère d'action, toute humble qu'elle soit, ne peut échapper à cette obligation, elle n'est que l'interprète fidèle de ses commettants. Nous vous le déclarons, nous ne croyons pas que dans notre circonscription, il y ait un seul négociant, un seul manufacturier qui ne refuse de se présenter devant les membres ds la commission supérieure qui ont siégé dans l'enquête de 1860. Chacun sent que le moment est décisif; plus de promesses vagues ou chimériques; les faits parlent, la vérité éclate de toutes parts et l'on est fondé à se demander à quoi peut servir cette procédure administrative.

Ce n'est pas, monsieur le ministre, qu'il entre dans l'esprit de personne et encore moins dans le nôtre, de contester au gouvernement son droit d'investigation; qu'il cherche la lumière, rien de mieux, nous l'y aiderons dans la mesure de nos moyens ainsi que nous l'avons fait dans le passé et comme nous nous engageons à le faire dans l'avenir; mais le temps marche, et cette fois le temps c'est plus que de l'argent, c'est la vie ou la mort pour nos industries. Que le gouvernement fasse donc toute espèce d'enquête administrative, s'il le juge convenable, nous nous empresserons d'y répondre, nous nous en ferons un devoir, en tant que nous rencontrerons les garanties que nous réclamons; mais en même temps qu'il soit procédé à une enquête parlementaire; celle-là le pays la demande et la veut dans le plus bref délai.

Cette protestation contre la note du *Journal officiel*, monsieur le ministre, vous convaincra, nous l'espérons, que nous ne *désertons* pas la cause qui nous est confiée et que nous savons proclamer hautement la *vérité*.

Veuillez agréar, monsieur le ministae, l'assurance, etc.

Échos du Parlement

Le défilé des vice-présidents continue.

Nous avions déjà vu :

Le vice-président qui préside peu : M. de Talhouët.

Le vice-président qui préside mal :M. Rudel du Miral.

Le vice-président qui préside trop :M. Jérôme David.

Nous avons eu aujourd'hui le vice-président qui ne préside pas du tout et qui ne s'en aperçoit pas, M. Chevandier de Valdrome.

∴

On prend l'habitude de n'entrer en séance que vers deux heures et demie. Mieux vaut tard que jamais.

Autre abus.

L'adoption du procès-verbal est chaque jour l'occasion d'une vingtaine de petits discours, bien inutles, bien ennuyeux, bien puérils.

Tandis que j'écoute les observations des députés, il m'est impossible d'entendre la conversation très vive de M. de Forcade la Roquette qui est venu près de la gauche pour causer ou discuer avec M. Jules Simon.

Ça me contraie.

∴

La gauche a l'air d'être fatigués. Dame, elle a banqueté hier démocratiquement à Saint-Mandé. Nourriture et toasts mêlée !

On parle plus qu'on ne mange, à la vérité, mais franchement, on n'est pas de fer !

Etant avocats pour la plupart, ces messieurs plaident le matin, parlent dans la journée au Corps législatif et, le soir, vont hors barrière prononcer des discours.

Quel métier !

∴

Ah ! ça, c'est une bonne idée, M. de Dalmas. Très bien demandez au ministre si le gouvernement a toujours l'intention de donner les annonces judiciaires aux journaux préfectoraux.

La question est bien simple. Un homme qui improvise les déclarations libérales pendant deux heures, ne doit pas être embarrassé par une interrogation si élémentaire.

Mais, comme cette fois une réponse serait un *acte*, M. de Forcade demande quarante-huit heures de réflexion.

Des phrases tant qu'on voudra, des actes, jamais.

Le ministre répondra lundi.

∴

Toujours les bâtons flottants !

On avait fait grand bruit de l'élection Charpin-Feugerolles (Loire). Le préfet de Saint-Étienne, par des promesses imprudentes aux ouvriers mineurs, était, disait-on, l'auteur involontaire du malheur de la Ricamarie.

M. Bancel devait attaquer l'élection.

De bonne foi, il n'y a rien, mais rien du tout à reprocher ni à M. Charpin-Feugerolles ni au préfet de Saint-Étienne, et il est vraiment déplorable que des accusations aussi graves que celles qui étaient portées contre le préfet, soient aussi légèrement accueillies par l'opposition.

∴

La gauche a plus que personne le devoir d'être inattaquable. Plus que personne elle doit être scrupuleuse, attentive et juste.

Dans les vérifications de pouvoirs, au lieu de concentrer ses efforts sur les élections vraiment attaquables, elle se conduit comme une nuée de corneilles qui... n'abattraient pas de noix.

∴

M. Bancel — qui a l'esprit loyal et juste — sent si bien la faiblesse du terrain sur lequel il a eu le tort de s'engager, qu'il nous en dédommage en prononçant un magnifique discours.

— Etranger à la cause ?

— Parbleu !

∴

Savez-vous de combien de voix M. Gourgaud l'a emporté dans la Haute-Saône, sur son concurrent M. de Marmier ?

— D'une voix !

— Faute d'un point, Marmier perdit...

— Vous n'y êtes pas. Le point, tout compte fait manquait à M. Gourgaud. On s'en est aperçu à temps.

— Alors M. de Marmier a été proclamé député.

— Non. M. Gourgaud a été invalidé.

∴

On commence à être fatigué.

Le rapporteur va lire un long discours sur l'élection de M. Girault (du Cher).

M. Girault est de l'opposition radicale. Le rapporteur conclut à la validation de l'élection. Allons faire un tour !

Le centre gauche va dans la salle des conférences.

La gauche dans la salle des Pas-Perdus.

La gauche du centre-droit va où il lui plaît d'aller.

La salle se vide peu à peu et le rapporteur parle toujours.

∴

Pouquoi l'Arcadie reste-t-elle à sa place ? Mystère !

∴

L'Arcadie écoute le rapport ! Etrange !

∴

L'Arcadie se fait des signes ! Inquiétant !

∴

Par assis et levé on met les conclusions du rapport aux voix !

Repoussé ! net ! sans discussion ! M. Girault est cassé !

Ah ! je comprends maintenant pourquoi l'Arcadie est restée à sa place.

Stupeur générale ! au feu ! Les députés en promenade accourent. On les met au courant.

Fureur indescriptible !

Le *Courrier du jour* m'avise qu'il s'emparera de cet incident capital.

Ménageons ce *pick-poket*, et laissons-lui la parole.

Mais disons :

∴

QueM . Pinard, ex-ministre de l'intérieur, défendant la liberté électorale, est couvert d'applaudissements mérités ;

Que M. Buffet, essayant de faire revenir la Chambre sur le vote de l'Arcadie, fait preuve de qualités d'un chef de parti ;

Que M. Guyot-Montpayroux est décidément un esprit politique hors ligne et sans pareil pour poser bien les questions ;

∴

Et qu'il faut dissoudre la Chambre, si on ne veut pas que les députés se dévorent entre eux.

Après cela, cette mangerie ne fâcherait peut-être pas le gouvernement ?

(Gaulois)

Nous empruntons aux correspondances du *Gaulois* et du *Figaro* les détails suivants, sur les obsèques de Mme la duchesse d'Aumale. :

... Le duc d'Aumale ayant au près de lui son jeune fils, le duc de Guise, frêle enfant de quinze ans, pleurait silencieusement ; la princesse de Salerne, mère de la défunte ; le comte et la comtesse de Paris, le duc et la duchesse de Chartres, le duc de Nemours et sa famille, le duc et la duchesse d'Alençon, les princesses Marguerite et Blanche ; le prince et la princesse de Joinville, leur fils le duc de Penthièvre, se tenaient le front baissé auprès du cercueil de la duchesse.

Un peu avant dix heures, commençait la messe des morts, dite sur un autel érigé au fond du salon mortuaire, par monsignor Weld, prélat romain, fondé de pouvoirs de Mgr Grant, évêque de Southwark, absent de Londres.

Il était assisté de l'abbé Guelle, ancien aumônier de la reine Marie-Amélie

Après la messe, la cérémonie de l'absoute ; ce fut un moment d'émotion poignante. Un gémissement étouffé partit du groupe des femmes de la famille royale, et un frémissement douloureux parcourut l'assistance lorsque les princes, en manteau de deuil, vinrent, le comte de Paris en tête, jeter chacun à leur tour l'eau bénite sur le cénotaphe.

Après le comte, ce fut le tour du duc d'Aumale, dans un état d'accablement profond. Lorsqu'il tendit le bras vers l'abbé Guelle, qui lui remettait le goupillon, le bon vieux prêtre lui serra la main en lui recommandant le courage. Les autres parents passèrent, puis le jeune duc de Guise ; ce pauvre enfant, en jetant l'eau sur la bière, chancela et faillit s'affaisser sur lui-même. Ce n'était là que le prologue de ce triste drame.

La scène devint déchirante lorsque les femmes s'avancèrent à leur tour, ne cherchant plus à étouffer leurs sanglots sous leurs longs voiles de deuil : la princesse de Salerne passa la première, pliée sur le bras de la princesse de Joinville. La dernière était une petite-fille, la princesse Blanche, qui pleurait à chaudes larmes, comme pleurent les enfants devant la mort, cette grande inconnue.

Songez que ceci se passait, non dans une vaste église, non dans une cérémonie pompeusement officielle, mais dans une salle où une quarantaine tout au plus de visiteurs auraient pu trouver place, où ces femmes en pleurs, ces hommes abattus par la douleur, nous coudoyaient pour ainsi dire au passage. C'était à une scène de famille, à l'expression d'une douleur humaine, bourgeoise, que nous assistions.

Aussi, comme l'émotion se communiquait dans les rangs de l'assistance; on entendait distinctement ce bruit significatif des gosiers qui se serrent, des respirations sifflantes, des bouches qui se contractent, ce bruit indescriptible et qui trahit cependant si clairement la lutte de la volonté contre les larmes. A côté de moi, M. Hébert, l'ancien ministre de la justice, cbassait du doigt des larmes qui roulaient au bas de ses paupières.

Après la cérémonie, un instant de répit fut donné à la famille en deuil ; le cortége se forma pour accompagner le corps à Weybridge, à deux lieues environ des hautes côtes de la Tamise, dans le comté de Surrey.

Parmi les personnes présentes à Twickenham, j'ai remarqué le duc Decazes, le comte de Jarnac, ancien secrétaire de l'ambassade française, le baron Seillières et son fils, le baron Turquety, le marquis de Flers, le marquis d'Azeglio, le marquis d'Harcourt, le marquis de Bérenger, le baron Lionel de Rothschild, le comte Vigier, le comte L. de Bouillé, la comtesse de Chabannes, la marquise de Beauvoir, Mlle de Clinchamps, dame d'honneur de la duchesse d'Aumale.

Et parmi les Anglais : lord Granville, lord Russell, lord Clanricarde, sir Edme Antrobus et M. Edward Majoribanks, associés de la banque Corretsr le général Peel, etc.

La presse et la littérature françaises étaient représentées par MM. Xavier Raymond, Nisard, Siraudin, Wolff, etc.

Le général comte Dumas, ancien aide-de-camp de Louis-Philippe, et M. Laugel, secrétaire du duc d'Aumale, nous faisaient, avec une activité et une courtoisie inépuisables, les honneurs de cette triste solennité.

Le corps diplomatique y assistait presque en entier; les ambassadeurs de Prusse, d'Autriche, et de Russie, les ministres de Bavière, du Brésil, d'Espagne, des Etats-Unis, de Belgique, les chargés d'affaires d'Italie et du Portugal, sont venus non-seulement à Twickenham. mais ont suivi le corps jusqu'à Weybridge.

Le prince de Galles, le prince Christian, gendre de la reine, et le prince de Teck, son cousin par alliance, venus directement de Londres, y ont assisté.

Bien triste, cette cérémonie que la pensée de l'exil rendait plus sombre encore. — *Georges Froissart.*

On lit dans le *Figaro* :

Vers une heure et demie, nous arrivâmes à Weybridge, où plus de cinq cents personnes, en tête desquelles se trouvaient le prince Galles, héritier du trône et son beau-frère, le prince Christian, attendaient pour conduire la duchesse d'Aumale à sa dernière demeure. Déjà les princesses d'Orléans, venues par un autre chemin, s'étaient réunies dans la petite chapelle qui s'élève au fond d'un jardin désert et abandonné.

C'est là que reposera désormais celle qui fut Mme la duchesse d'Aumale, non loin des autres membres de la famille, mais point dans le même caveau.

Il n'y avait plus de place.

Oui ! il n'y avait plus de place ! il a fallu construire un nouveau caveau ! Ce n'était pas assez de l'exil pour cette famille éprouvée; il faut que la mort vienne à chaque instant ajouter ses douleurs à celle de l'éloignement de la patrie; elle frappe à tort et à travers; elle frappe si bien, qu'il n'y a plus de place dans ce coin de terre étrangère où sont ensevelis ceux qui étaient autrefois les heureux et les puissants! Il n'y a plus de

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 14 DÉCEMBRE 1869.

— 40 —

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE

MARQUIS DE FOUDRAS.

(Suite)

— Mais cette conduite sera-t-elle suffisamment loyal pour un homme tel que vous ?— reprit timidement Alliette. Ne nous faisons pas d'illusion, mon ami : vous retirez à l'instant même une parole donnée, et vous laissez croire qu'elle est toujours sacrée pour vous : ne craignez-vous pas que cela ne vous mette dans une situation fausse lorsque nous recevrons le baron et son fils ?

— Oh ! pour ce qui est de César — repartit vivement Tristan — ce qu'il me pardonnerait le moins ce serait de le priver des belles chasses qu'il doit faire chez moi.

— Je n'avais pas pensé à cela — dit Alliette en s'efforçant de sourire. — Au surplus, mon frère, faites ce que vous voudrez ; je ne vous demanderai plus que de me dire, un peu à l'avance, comment je pourrai vous aider à sortir des difficultés que je prévois.

— Ne voudrez-vous pas commencer dès aujourd'hui, ce soir, par exemple, en allant prier en mon nom M. Vialard de ne pas donner suite à l'affaire dont je l'avais chargé ?

— Pauvre Corinne ! ah ! mon frère, qu'elle va être malheureuse ! Tout lui manquera à la fois, car ses parents ne lui permettront sans doute plus de me voir ; et, alors, qui la consolera, c'est-à-dire, qui pleurera avec elle? Mais vous ne l'aimez donc pas, Tristan ?

— Je l'aime, Alliette, autant que je puis aimer ; mais, croyez-moi, ma sœur, je briserai moins sûrement son cœur en renonçant à elle qu'en associant ma destinée à la sienne. Il lui faut un paisible bonheur, une existence uniformément douce ; il me faut à moi une vie agitée, tourmentée même...

— Je suis sûre qu'elle serait heureuse de vous sacrifier ses goûts — interrompit vivement Alliette. — Nous autres, femmes, nous avons tant de joie à nous oublier !

— Oui, ma sœur ; mais il faut beaucoup d'amour pour vous faire trouver le bonheur dans cet oubli de vous-même... et....

— Tristan, je vous en supplie, pour peu que vous l'aimiez, épousez-là, mon bon frère, et je vous aiderai à la rendre heureuse. Je lui ferai comprendre que votre vie ne doit pas s'écouler dans l'obscurité de ce village ; quand vous voudrez en sortir, nous vous suivrons ; si vous aimez mieux chercher seul cette gloire dont vous me parliez un jour, et à laquelle je vois que vous n'avez pas renoncé, nous vous attendrons ici, et nous demanderons ensemble à Dieu de vous protéger. Je lui dirai qu'elle ne doit pas se plaindre puisque les meilleures affections de votre cœur lui appartiendront ; et quand vous arriverez à cet âge où la fatigue de l'âme cesse, dit-on, d'être un repos pour le corps, vous nous retrouverez toutes deux, et toutes deux nous n'aurons rien envier à personne, car nous serons réunies pour toujours à celui que nous aurons le plus aimé ! Tristan, mon ami, je ne vous demanderai jamais que cette grâce, ne me la refusez pas.

— Je vous ai dit, Alliette, que notre père n'approuverait pas cette union s'il vivait.

— Son ombre est-elle donc sortie du tombeau pour vous le dire? Alors elle aurait dû moins tarder à faire connaître sa volonté.

— Je n'ai jamais donné à mademoiselle Briant le droit de penser que j'eusse de l'amour pour elle.

— En êtes vous bien sûr, mon frère ? Moi, je ne le sais pas. J'ai vu éclore son affection pour vous, et j'ai la conviction que vous avez cherché à la faire naître.

— Je ne vous croyais pas si savante, ma sœur — répondit Tristan avec un mélange d'impatience et d'ironie. — Mais, pourquoi cette discussion ? Mon parti est irrévocablement pris ; tout ce que vous pourrez dire n'y changera rien, et pour quitter ce sujet sur lequel nous ne pouvons nous entendre, je vais à présent du moins, je vous demanderai de me donner vos ordres relativement à nos partages.

Alliette garda le silence.

— M'avez-vous compris, ma sœur ?

— Vous avez parlé de partages, je crois.

— Faites à cet égard ce que vous voudrez, Tristan ; je serai toujours satisfaite, pourvu que je n'aie à me mêler de rien.

— Je ne saurais imiter, cette noble indifférence, car on m'accuse déjà d'avoir compromis vos intérêts en ne les séparant pas des miens.

— Qui a le droit de le trouver mauvais quand je le trouve bon ?

— C'est une question à laquelle je ne répondrai qu'en vous disant qu'en fait de droit j'ai celui de ne pas laisser suspecter ma délicatesse.

— Ah ! vous avez raison, mon frère ! eh bien ! dites ce qui est à moi, et moi je dirai à tout le monde que je suis contente.

— Je ne pense pas que les choses puissent se passer ainsi. Vous vous marierez quelque jour, ma sœur ; il est donc indispensable que votre position soit assurée.

— Me marier, mon frère ! et qui me guidera dans le choix que je devrai faire? Et si je le fais ce choix, qui me répondra que le pouvoir mystérieux auquel vous obéissez ne viendra pas briser ma volonté ? J'ai déjà trop de choses depuis une heure pour croire désormais d'autre liberté que celle de pleurer en secret et sur vous et sur moi. Qu'ai-je fait depuis plusieurs semaines sinon de vous obéir aveuglément ? Quel prix ai-je obtenu pour ma soumission sans bornes ? Pas même la triste satisfaction de croire vos exigences sérieuses. Maintenant je vous supplie d'avoir pitié d'un pauvre cœur qui s'est donné à vous ; vous repoussez une prière qui exprime un vœu que vous formiez ce matin, puisque vous avez chargé un ami de le faire agréer. Tout cela dépasse les bornes de mon intelligence, mon frère ; et une seule vérité me frappe, c'est que nous sommes à jamais malheureux tous deux.

— Grand Dieu ! — s'écria Tristan — voilà le docteur et sa femme ; que devenir si M. Vialard leur a déjà parlé ?

Effectivement, M. et madame Briant entraient dans le jardin et se dirigeaient vers le perron du château ; leurs visages étaient rayonnants d'une douce émotion. Il était probable que le curé avait parlé.

La suite au prochain numéro